

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 27 juillet 2019

Nombre de Conseillers en exercice :	Nombre de Membres Présents :	Nombre de Membres Votants :	Date de la convocation :
13	9	11	23 juillet 2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt sept juillet, le Conseil municipal de la commune de ESPÉRAZA dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence de Monsieur REVERTE Georges, Maire.

PRÉSENTS : Mmes et MM. G. REVERTE, F. MALFANT, V. ORTIZ, P. CROS, J. ROSSEL, D. MEKKI-KHALFA, P. RIVANO, C. PRIOUL, C. JAULENT,

ABSENTS : Mme D. BARATA et M. J-C TOLLON

PROCURATIONS : M. G. GILLION à Mme V. ORTIZ ; Mme K. MOLES à M. G. REVERTE.

Le quorum étant atteint, M. P. RIVANO assure le secrétariat. La séance débute à 09h00 et se termine à 22h15.

En préliminaire, M. le Maire demande l'annulation des points 2 et 12, l'un pour un besoin d'approfondissement de la réglementation, l'autre par le fait de la découverte d'un empêchement légal. M. le Maire propose également la transformation du point 10 en points 10a et 10b, en raison d'une mauvaise formulation de ce point n°10. Soit :

10a - « DEMANDE DE REPORT D'ENGAGER LES TRAVAUX DE MISE EN SECURITE DE LA TRAVERSEE DU QUARTIER DE CADERONNE PAR LA RD 118 » ;

10 b AUTORISATION DE DEMANDER DES SUBVENTIONS POUR DES TRAVAUX DE SECURISATION DES ABRIS BUS SCOLAIRES DES AVENUES DE PERPIGNAN ET DE LA GARE. L'ensemble est accepté à l'UNANIMITE.

I - DELIBERATIONS

1. DEMANDE DE PROROGATION DES DELAIS DE DEPÔTS DE L'AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE (Ad-AP)

En raison du retard pris sur la programmation des travaux d'accessibilité des bâtiments et locaux communaux, il s'agit de demander une prolongation du délai de réalisation de ces derniers.

ACCEPTÉ à l'UNANIMITE

2. ~~CONVENTION BENEVOLAT MISSIONS à LA BIBLIOTHEQUE~~ : annulée

3. CONVENTION AVEC LA CCPA – MISE à DISPOSITION D'UN LOCAL POUR LE LAEP

Dans le cadre du Contrat Enfance-Jeunesse de la CCPA, il est ouvert à Espérazza un Lieu d'accueil Enfants-Parents, dit « Le Tapis à Pois ». Celui-ci est ouvert salle « Maroc » de l'Espace Alibert chaque mercredi matin durant les périodes scolaires de 08h00 à 13h00. La mise à disposition est gratuite. ACCEPTÉ à l'UNANIMITE

4. DECISION MODIFICATIVE n°2 AU BUDGET EAU-ASSAINISSEMENT

Les travaux relatifs au surpresseur de Caderonne relèvent de l'investissement et se comptabilise au compte 21.531. Cependant, les crédits ne sont ouverts qu'au niveau du chapitre 23. D'où la nécessité de l'écriture suivante : Chap 21, Art 21.531: + 60 000 €; Chap 23, art 23.15: - 60 000 €. Cette décision entraîne la modification suivante : Section Fonctionnement : - Chapitre 11, art 605 : + 72 000 € ; Chapitre 023 : - 72 000 € ; Section Investissement : - article 23.15 - chapitre 23 (dépenses S.I) : - 72 000 € ; - chapitre 021 (recettes S.I) : - 72 000 €.

APPROUVE à l'UNANIMITE

5. ADHESION ET SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC LE CDG 11 – EXTERNALISATION DE LA PAYE

La gestion de la paye du personnel et des indemnités des élus devenant de plus en plus complexe, le logiciel utilisé compliqué et peu sûr en raison de ses « bugs » et coûteux, il est temps de soulager l'agent en charge de cette mission. Le service dit de « Paye à façon » du CDG 11 est d'intérêt collectif et permet le regroupement de moyens matériels et humains à la disposition des collectivités. La collectivité s'engage à verser une participation forfaitaire de 9,50€ par bulletin et par agent ou élu (déclaration des données sociales incluses). L'adhésion est annuelle, renouvelable par tacite reconduction.

ACCEPTÉ à l'UNANIMITE

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 27 juillet 2019

6. ADHESION ET SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC LE CIOS

L'association COS, est un organisme social interne à une collectivité, permettant à ses agents d'accéder à une amélioration des conditions d'existence, notamment via des prestations à caractère social, culturel ou de loisir. Toutefois ses prestations sont dépendantes d'une subvention communale qui ne permet pas d'offrir des prestations aussi importantes et variées que le CIOS. Aussi, la municipalité après consultation du bureau de l'association, propose une adhésion au CIOS départemental. **ACCEPTÉ à l'UNANIMITE**

7. REGIME DES INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DE SES ADJOINTS

L'inspecteur des finances de Quillan, nous demande de modifier la délibération relative aux indemnités de fonction du maire et des adjoints prise en début de mandat afin d'éviter régulièrement d'avoir à délibérer à chaque évolution de la réglementation. Ainsi, la délibération faisant état de « l'indice brut terminal 1015 » doit être changée en « l'indice brut terminal de la fonction publique » sans autre précision d'indice ou de montant. **ADOPTÉ à l'UNANIMITE**

8. C.A.U.E – ADHESION OU NON AU CONSEIL D'ARCHITECTURE , D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

La commune a reçu un courrier de l'association départementale CAUE qui réalise des missions d'intérêt public et accompagne les collectivités et les privés dans leurs projets architecturaux, urbains et paysagers pour des réalisations durables et de qualité. Les modalités d'intervention du CAUE sont gratuites et excluent toute maîtrise d'oeuvre. L'adhésion représente un abonnement annuel de 0,20€ par habitant. Soit pour Espéraza environ 400€. Toutefois, il n'est pas nécessaire d'adhérer pour bénéficier de ces prestations. **Adhésion REJETEE à l'UNANIMITE**

9. CESSION TERRAIN DE M. CAPEL

Lors de la création du lotissement du mont Marot, les riverains ont tous cédé gratuitement à la commune une petite portion de leur terrain pour constituer la desserte des maisons. Il s'avère qu'un seul propriétaire avait oublié de le faire. Il désire donc régulariser et faire ce don. **ACCEPTÉ à l'UNANIMITE**

10. 10a - « DEMANDE DE REPORT D'ENGAGER LES TRAVAUX DE MISE EN SECURITE DE LA TRAVERSEE DU QUARTIER DE CADERONNE PAR LA RD 118»

Une demande du service des transports scolaires de la Région Occitanie, qui nous demande de mettre aux normes deux arrêts scolaires, entraîne une modification de l'ordre de priorité des travaux de sécurisation que nous avons envisagé. Ces dépenses supplémentaires prioritaires exigent le report de la sécurisation de Caderonne dont les travaux seront entrepris dès la réalisation des abris bus. **ACCEPTÉ à la MAJORITE – 1 abstention P. Rivano.**

10 b AUTORISATION DE DEMANDER DES SUBVENTIONS POUR DES TRAVAUX DE SECURISATION DES ABRIS BUS SCOLAIRES DES AVENUES DE PERPIGNAN ET DE LA GARE.

Afin de réaliser dans les meilleurs délais la demande de mise aux normes des abris bus des avenues de Perpignan et de la Gare, il est nécessaire de demander les subventions nécessaires à ces travaux. Sachant que la Région propose 75 % de subventions pour ces travaux. L'étude de ces deux emplacements a été réalisée par l'ATD11. **ACCEPTÉ à l'UNANIMITE**

11. FRANCE-ALZHEIMER – ADHESION A LA DYNAMIQUE « VILLE AIDANTE ALZHEIMER »

France-Alzheimer est la seule association de familles reconnue d'utilité publique dans ce domaine. Elle œuvre quotidiennement à l'accompagnement et au soutien des personnes malades et de leurs proches aidants qui représentent 3 millions de personnes. Il nous est demandé d'adhérer à la charte nationale de l'association « Ville aidante Alzheimer ». Par cette charte, la mairie s'engage à valoriser, soutenir et/ou communiquer sur les dispositifs de soutien et d'information à la disposition des personnes malades et des proches aidants. L'adhésion est gratuite. **ACCEPTÉ à l'UNANIMITE**

12. DEMANDE DE BAIL EMPHYTEOTIQUE DE L'ACCA POUR LE TERRAIN ET LOCAL PETIT-GIBIER: annulé

INFORMATIONS

CONSEIL DEPARTEMENTAL :

1 - Appel à projets pépinières départementales couplée à l'action menée par le CAUE:

Objectif : renforcer l'attractivité du département en mettant en œuvre la transition écologique par le choix des essences adaptées et résistantes au changement climatique des années à venir. Ceci, afin d'anticiper et d'évaluer dès le mois de septembre les besoins des communes intéressées par les plants des pépinières départementales.

Facteur favorable : la participation de la commune à la journée de sensibilisation du CAUE du 04 octobre 2019.

2 – EAU : En partenariat avec la Fédération des distributeurs publics d'eau potable et en s'appuyant sur le maillage existant, notamment des syndicats, le département a engagé depuis plusieurs années des études afin d'avoir une vision exhaustive de la ressource, connaître les travaux à réaliser et trouver des solutions collectives.

Le diagnostic a été présenté par territoire. Le montant global des travaux représente 42 millions d'€. Exple : 200 des 491 captages répondent aujourd'hui aux normes en vigueur.

Le 1^{er} juillet, l'assemblée départementale a voté deux schémas directeurs : le schéma de valorisation agricole de l'eau brute et le schéma de résorption des déficits AEP, votés à l'unanimité.

Des échanges ont été entamés avec des partenaires pour créer un Syndicat mixte à vocation départementale avec pour compétence, la protection de la ressource, la production et l'adduction d'eau.

COVALDEM :

Un rappel aux Espérazanais sur la possibilité de broyer leurs déchets verts gratuitement grâce au broyeur itinérant du COVALDEM. Selon la demande une date est déterminée pour sa venue en commune.

SYADEN :

Le SYADEN a « de fortes inquiétudes au sujet de risques majeurs de remise en cause des syndicats départementaux d'énergie. » En effet, une nouvelle organisation territoriale de l'énergie risque de remettre en cause ses acquis en favorisant l'éclatement des syndicats et en favorisant l'exercice de leurs compétence au niveau des échelons intercommunaux. Le SYADEN demande aux communes d'exprimer leur attachement à la structure actuelle auprès des grands élus et des ministres concernés.

PREFECTURE :

- Rappel des mesures de sécurité lors des grands rassemblements en période estivale
- La mairie a reçu un Vade-Mecum relatif à la gestion des grands passages dans l'Aude (Gens du voyage) Comprenant une procédure de mise en demeure de quitter les lieux.
- La Ligue pour la Protection des Oiseaux de l'Aude, domiciliée à Gruissan, a obtenu l'exploitation d'une placette de nourrissage de rapaces nécrophages au lieu dit « Bordes d'en Barrière » à Espéaza. Elle a en charge l'installation et l'entretien de cette placette. Les conditions d'aménagement et d'entretien sont strictes. Un registre doit être tenu à jour.
- Participation du maire, comme Vice-président, représentant le Président de la section audoise de l'Association des Maires Ruraux de France, à une réunion à la préfecture relative à la création de Maisons de France Services. Les cantons auront au minimum une MFS. Le maire est intervenu sur le fait que le chef lieu de canton Quillan perd sa trésorerie alors que l'État demande une présence des services par canton. Espéaza va postuler pour la création d'une MFS.

MAIRIE :

La mairie a reçu une offre d'achat du camping d'Espéaza. L'éventuel acheteur veut en faire un « gîte insolite » et y poser des yourtes, tipi et une cabane dans les arbres.

Georges REVERTE
Maire d'ESPERAZA

